

MAIRIE D'AUROS
34 Route du Foirail
33124 AUROS
Délibération N°3.12C2026

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-213300213-20260320-3_12C2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délibération portant détermination du nombre d'adjoints

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUROS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Auros, sous la présidence de Monsieur CAMON-GOLYA Philippe, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 14 Votants : 14 Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Date d'affichage de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : CAMON-GOLYA Philippe, DUCHAMPS Eric, SABIDUSSI Isabelle, LABAT Daniel, UROS Catherine, MARCHAL Colette, TATON Thierry, LEGLISE Jean-Pierre, MARTEL Julien, DELIS Benjamin, SÈVE Stéphanie, MARROT Julie, COCQUELIN Marianne, SARREAU Léa

Excusé : CORDEIN Benoît

Secrétaire : UROS Catherine

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de quatre postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le 20 Mars 2026

Pour extrait conforme

Le Maire

Philippe CAMON-GOLYA



PUBLIE LE :

20/03/26

La secrétaire de séance

Catherine UROS